



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR A L'ARC
COMITE RÉGIONAL NOUVELLE AQUITAINE

LA COMPAGNIE DES
ARCHERS DE LA TRÉMOÏLE - THOUARS (79)
<http://archersdelatremoille.fr>



La Compagnie des Archers de la Trémoille a le plaisir de vous inviter à participer à leur compétition de tir en salle sélective pour le championnat Régional et le championnat de France le :

Samedi 6 et Dimanche 7 Novembre 2021

(56 places disponibles par départ)

La compétition se déroulera dans les conditions sanitaires dictées par les directives gouvernementales locales et fédérales du moment. Le pass sanitaire sera obligatoire pour toutes personnes de plus de 12 ans, archers ou spectateurs.

LIEU : Gymnase de SAINT VARENT (39, Avenue des Platanes) Parcours fléché.

ARBITRES : Le samedi - Elisabeth CORIC et Christophe TISSEROND
Le dimanche - PIERRE Sébastien et Tony DAHAIS

DISTANCE DE TIR : 2 x 18 mètres (4 départs) sans finale

↪ Blasons par catégorie suivant règlement sportif en vigueur. Pour les arcs classiques, cadets, juniors, seniors 1, 2 et 3, ainsi que pour les arcs nus, catégorie scratch : blasons de 40 cm ou trispots sur demande lors de l'inscription.

↪ Entraînement à la distance sur blason.

Horaires	Départ 1 Samedi après-midi	Départ 2 Samedi soir	Départ 3 Dimanche matin	Départ 4 Dimanche après-midi
Greffe	13 h 00	17 h 30	8 h 30	13 h 00
Entraînement à la distance (30 minutes)	13 h 30	18 h 00	9 h 00	13 h 30
Contrôle du matériel	Pendant l'entraînement			
Début des tirs	14 h 00	18 h 30	9 h 30	14 h 00

↪ En une seule vague AB si le nombre d'inscrits est inférieur à 28 ou 2 vagues AB/CD s'il est supérieur à 28.

↪ Proclamation des résultats le dimanche vers 17 heures 30 suivi du pot de l'amitié.

ENGAGEMENT : 1 tir 2 tirs 3 tirs 4 tirs

↪ Licence Adulte 9,00 Euros 16,00 Euros 24,00 Euros 32,00 Euros

↪ Licence Jeune 6,00 Euros 10,00 Euros 15,00 Euros 20,00 Euros

RÉCOMPENSES :

↪ Aux 3 premiers de chaque catégorie. Récompenses par équipe.

QUELQUES INFORMATIONS :

- ↪ Tenue blanche ou de club exigée.
- ↪ Chaussures de sport obligatoires dans le gymnase. **Animaux interdits**
- ↪ Licence « compétition » 2022 papier ou dématérialisée est obligatoire. La photo doit apparaître sur la licence ou sur une pièce d'identité.
 - Lors du passage au greffe, l'un des justificatifs suivants peut être demandé, dès lors, il conviendra que l'archer soit en mesure de présenter l'un d'eux :
 - ✓ passeport sportif : il comporte la photo + le n° de licence.
 - ✓ autorisation parentale d'intervention chirurgicale et autorisation parentale au titre de l'Article R.232-52 du code du sport (contrôle antidopage) pour les mineurs.
- ↪ Classement sur le premier tir si plusieurs départs.
- ↪ Cette compétition en salle en Deux-Sèvres sera également qualificative pour la finale du « **Défi des Maîtres** » (réservé aux archers Deux-Sévriens).

RESTAURATION :



Sandwichs, boissons chaudes et froides

NOTA :

✂ **Les inscriptions seront à régler à l'avance. Validation de celles-ci à la réception du règlement.** Les inscriptions seront prises dans l'ordre de leur arrivée.

INSCRIPTIONS A RETOURNER : avant le Mardi 2 Novembre 2021 (20 h 00) à :

@: archersdelatreuille.concours@gmail.com

et pour le règlement, à envoyer à l'adresse suivante :

[Madame CHABAUTY Stéphanie 29, rue de l'école 79330 GLÉNAY](#)

Toutes inscriptions non réglées ne seront pas validées.

